

Dividendes du CAC 40 : un millésime 2022 moins exceptionnel qu'il n'y paraît

Le montant inédit de 80 milliards d'euros traduit en réalité un rendement et un taux de distribution dans la lignée de ceux des années passées.

Par [O. D.](#)

Publié le 9 janvier 2023 à 12h18



Photo d'illustration. Photo © Mourad ALLILI/SIPA

Les groupes du CAC 40 ont gâté leurs actionnaires comme jamais. Tel est le commentaire que vont certainement faire de nombreux observateurs à lecture de l'étude de Vernimmen sur les dividendes et rachats d'actions des groupes français en 2022.

Il est vrai qu'avec 80,2 milliards d'euros au compteur, la distribution cumulée est inédite et progresse de 15,6% par rapport à celle de 2021. Dans le détail, les sociétés du CAC 40 ont versé 56,5 milliards d'euros sous forme de dividendes en numéraire (après 45,6 milliards d'euros en 2021) et 23,7 milliards d'euros sous forme de rachats d'actions (23,8 milliards d'euros en 2021).

En la matière, commenter une valeur brute n'a toutefois guère d'intérêt dans la mesure où elle ne tient compte ni des capitaux investis par les actionnaires ni de la richesse créée au cours de l'année. Or en intégrant ces paramètres, le bilan s'avère moins exceptionnel bien que toujours très flatteur.

Un rendement moyen de 3,9%

En termes de taux de distribution, il apparaît que les groupes du CAC 40 ont reversé 39% de leurs bénéfices sous forme de dividendes. Un des taux les plus bas constatés par Vernimmen. En ajoutant les rachats d'actions, la proportion grimpe à 55% mais reste là encore en dessous des normes habituelles. En 2019 (dernière année pré Covid), les taux étaient par exemple de 46% et 59%.

Si l'on regarde maintenant la distribution en proportion des sommes mobilisées par les actionnaires, les données de 2022 font ressortir un rendement 3,9%. Autrement dit, les sommes distribuées ont représenté 3,9% de la capitalisation moyenne des groupes de l'indice sur l'année. A titre de comparaison, sur les dix dernières années, la moyenne a été de 3,8% et la médiane de 3,7%, le rendement ayant parfois allégrement franchi les 4% (4,6% en 2016 ou 4,9% en 2014).

Si elle est sans conteste un bon millésime pour les actionnaires, l'année 2022 n'en est donc pas pour autant exceptionnelle au plan comptable.

Un mécanisme de vases communicants

Il est enfin important de rappeler qu'en dépit des idées reçues, le versement de dividendes n'a guère d'impact sur le patrimoine global des actionnaires dès lors que les comptes ont été arrêtés. La trésorerie détenue par une entreprise entre en effet en ligne de compte dans sa valorisation et donc dans celle de son action. Lorsque l'entreprise sort une partie de ce cash pour le verser aux actionnaires, le cours de son action s'ajuste mécaniquement à la baisse (on parle d'ailleurs de détachement de coupon pour évoquer un paiement de dividende).

Par un principe de transfert, le versement d'un dividende n'est rien de plus que la monétisation d'une partie de la valeur déjà détenue au travers de l'action. On peut ainsi comparer le versement d'un dividende à un retrait au distributeur. L'utilisateur bancaire n'est pas plus riche quand il vient de retirer puisque l'argent obtenu provient de son propre compte bancaire (qui est débité d'autant).